

**MARCHE SIMPLIFIÉ D'UN SEJOUR EN PROVENCE gallo romaine- 4  
JOURS/3 NUITS DU mardi 15 octobre au vendredi 18 octobre 2019 POUR  
LE COLLEGE ANDRE FARGEAS DE LUBERSAC  
PROCEDURE ADAPTEE**

*Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.*

**Chapitre I - IDENTIFIANTS**

***A - LA COLLECTIVITE***

Pouvoir adjudicateur : **Collège André Fargeas  
Route de Vigeois  
19 210 LUBERSAC**

Représenté par : Mme Noémie GARILLON

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du lycée Edmond Perrier  
à Tulle

***B - MARCHE N°CLL-01***

*Date de signature*

Objet du marché :  
**VOYAGE EN PROVENCE - 4 JOURS 3 NUITS (auberge, hôtel)  
DU 15 AU 18 OCTOBRE 2019 POUR LE COLLEGE ANDRE FARGEAS**

*Date de dépôt des offres*                      *le dimanche 31 mars 2019 à 20 :00*

## CHAPITRE II - MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### Chapitre II - REGLEMENT DE CONSULTATION

#### A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le dimanche 31 mars 2019 à 20 :00.

#### B. Modalités d'envoi

Les offres devront être déposées sous forme dématérialisée sur le site de l'AJI sur lequel le marché est publié.

#### C. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Méthode de classement des critères de jugement :

Critère prix des prestations: 50 %

Prestations proposées : 30 %

Qualité de service du prestataire : 20 %

#### D. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

M. Guillaume. CELERIER, Gestionnaire      Tél. : 05 55 73 35 01  
Email : guillaume.celerier@ac-limoges.fr

#### E. Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées, sauf acceptation préalable par le pouvoir adjudicateur.

## Chapitre III. DISPOSITIONS DU MARCHÉ

### Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un voyage scolaire en Espagne en **PROVENCE du 15 au 18 octobre 2019** et conforme au programme et conditions énumérés ci-après.

### Article 2 : Allotissement

Sans objet.

### **Article 3 : Durée du marché**

Sans objet.

### **Article 4 : Détail des prestations et des prix**

#### Descriptif et détail du marché :

La prestation porte sur une prestation complète d'un voyage scolaire en Provence, pour 56 élèves et 5 professeurs accompagnateurs :

- transport A/R (départ et retour devant le collège) en bus grand tourisme équipé de ceinture de sécurité (l'organisation du transport –trajet suivi, rotation des chauffeurs,...- sera un document à fournir au collège avant le départ). La prestation comprend les frais de péage et de stationnement.
- Trajet en car (2 chauffeurs à prévoir pour respecter les horaires de repos)
- Jour 1 Vaison-la-romaine.
- Départ de Lubersac le 15/10/2019 à 6h arrivée vers 13h30 à Vaison-la-romaine.
- Pique-nique prévu par le collège.
- Vaison-la-romaine: visite libre du site antique et du musée archéologique Theo Desplans.
- Repas et nuit à l'auberge de jeunesse.
- Jour 2 Beaucaire
- Parc archéologique ACTA
- Programme journée avec 4-5 ateliers + spectacle 15 euros par élève
- Module Nemesis : ateliers lampe à huile, école de gladiateurs ou archéologie expérimentale,
- théâtre romain, vie quotidienne des femmes et des enfants.
- Pique-nique prévu par l'auberge de jeunesse
- Repas et nuit à l'auberge de jeunesse.
- Jour 3 Arles
- Matin : visite de la ville antique, circuit piétonnier
- Pique-nique prévu par l'auberge de jeunesse.
- Après-midi : visite-atelier (urbanisme, romanisation et culte impérial) avec un médiateur du musée
- et visite libre en parallèle pour le 2ème groupe, ou 2 visites-ateliers.
- Repas et nuit à l'auberge de jeunesse.
- Jour 4 Pont du Gard
- Visite libre du pont et du musée.
- Pique-nique prévu par l'auberge de jeunesse.
- Départ pour Lubersac vers 14h et retour vers 22h
- Repas sur la route (ou pique-nique emporté prévu par l'auberge de jeunesse.)
- Autres points : la gratuité pour le ou les chauffeurs.
- L'assurance responsabilité civile.
- La réservation des sites et musées - les entrées des sites et musées.

En options :

- 1. l'assistance de notre responsable local sur place.
- 2. La mise en place d'une messagerie vocale pendant le séjour.
- 3. Une permanence 24h/24h, 7 jours/7.
- 4. Proposition d'assurance annulation en cas de désistement d'un inscrit

### **Article 5 : Exécution du marché**

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

### **Article 6 : Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- Un devis (article 4 du présent document)

### **Article 7 : Garanties**

Sans objet.

### **Article 8 : Avance forfaitaire**

Sans objet.

### **Article 9 : Prix et rythme des paiements**

#### **➤ Nature des prix**

Les prix sont unitaires.

#### **➤ Forme des prix**

Les prix sont fermes.

#### **➤ Mode de règlement**

Dans les limites prévues par la circulaire MEN 97-193 du 11/09/1997 des acomptes pourront être versés au prestataire.

---

page 4/9

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

---

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte indiqué à la page 8.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

### **Article 10 : Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

### **Article 11 : Conditions de résiliation**

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

## **Chapitre IV - Déclaration du titulaire ou du candidat**

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du lycée. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

## Chapitre V - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:  
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :  
E-mail :

ayant son siège social à :  
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

**1°) M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

---

page 6/9

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

---

Prix :

□ **Voir devis**

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

**2°) Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

**3°) Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

## JOINDRE UN RIB ORIGINAL

**A** \_\_\_\_\_ , **le**

**Le candidat, Nom :**

**Signature** (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir devis) :

page 7/9

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

à :

le :

*le Pouvoir Adjudicateur*  
La Principale

Mme N. GARILLON

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHÉ.

A \_\_\_\_\_, le

Le Titulaire

**Avertissement :**

*Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.*

*Il contient à la fois :*

- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)
- le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)
- les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)